OBSERVATION PARTICIPATIVE & PARTAGÉE

DES LIEUX DE CRÉATION ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

CHIFFRES 2016

ETAT DES LIEUX

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE DE L'ETUDE 4

2. TYPOLOGIE 6

3- DESCRIPTION DES STRUCTURES 8
Structure juridique 8
Principales activités 10

4- LOCAUX 12
Surface des locaux 12
Loyers 13
Coût des locaux 15
Descriptif des locaux 16

5- BUDGET GENERAL 18
Analyse des produits 18
Les subventions 19
Ressources propres 21
Analyse des charges 22

6- EMPLOI 24
Les aides à l'emploi 25
Les emplois aidés 26
Emploi mutualisé et mise à disposition de personnel 26

7- L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE 28
Nombre d'équipes accueillies et de jours d'accueil 28
Les apports 29
Les sorties de résidence 29
Conditions d'accueil 30
Accompagnement des équipes 31

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La *Fédération Nationale de Arts de la Rue* a lancé en 2018 une *Observation Participative et Partagée* (OPP) du secteur des arts de la rue qui s'inscrit dans une démarche portée collectivement au sein de l'*Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles* (UFISC).

Les arts de la rue regroupent l'ensemble des pratiques artistiques qui ont lieu dans des espaces non conventionnels de représentation : rues, places, jardins, bâtiments publics, espaces naturels... Ils sont caractérisés par leur pluridisciplinarité. On retrouve dans la rue du cirque, du théâtre, de la danse, de la musique, du chant, de la marionnette, des installations plastiques, sonores et visuelles, des performances, et des déambulations...

Le champ artistique des arts de la rue a connu un fort développement dans les années 1980. C'est pendant ces années que des lieux de fabrique se créent pour permettre aux artistes d'avoir des espaces pour travailler : construire leur décor, créer leur spectacle, stocker leur matériel... Ces lieux nés à l'initiative d'artistes ou de collectifs artistiques, mais aussi à l'initiative de festivals, se sont multipliés dans les années 1990. C'est à cette période que les prémices d'une politique culturelle consacrée aux arts de la rue se dessinent au sein du Ministère de la Culture, avec un plan d'action en direction des compagnies et des lignes budgétaires dédiées aux lieux de fabrication. Les lieux ont fortement contribué à la structuration du secteur et jouent aujourd'hui un rôle essentiel en offrant des espaces de travail et un accompagnement technique en adéquation avec les spécificités de la création dans l' espace public.

Le présent rapport s'attache à l'observation des lieux de création adhérents de la *Fédération Nationale des Arts de la Rue*[1]. Le but de cette étude est de recueillir des informations permettant de mieux identifier et comprendre le fonctionnement des lieux de création à travers différentes données telles que le fonctionnement du lieu, les locaux, les activités développées, les ressources propres, les subventions. Les données analysées sont issues du bilan comptable, du rapport d'activité et de la DADS de l'année 2016.

1. Il sera complété par une étude sur les festivals et sur les compagnies adhérent.e.s de la fédération.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

Née il y a 20 ans, la Fédération nationale des arts de la rue est la seule organisation professionnelle représentant le secteur dans sa diversité.
Elle regroupe 11 fédérations régionales et plus de 500 adhérents individuels et structures employeuses (Compagnies, Lieux et Festivals).

Elle œuvre au développement et à la consolidation du secteur à travers 3 axes :

- La reconnaissance professionnelle et artistique
- Le développement des financements, le soutien aux équipes et la création d'outils
- L'ouverture et le dialogue avec l'ensemble des acteurs artistiques, culturels, politiques et citoyens

Force de propositions et de négociations auprès de l'État et des collectivités territoriales au niveau national et international, elle défend :

- La liberté d'expression, de pensée, de création et de circulation dans l'espace public dans le respect des droits culturels et de la dignité humaine.
- L'égalité culturelle, l'équité territoriale et sociale et le libre accès aux pratiques artistiques
- Une fraternité portée par le lien social, la recherche de l´intérêt général et la défense du bien commun.
- La réappropriation collective et citoyenne de l'espace public comme lieu de partage de rencontre et de vivre ensemble, selon les principes de solidarité, de mutualisation et de co-construction des politiques publiques.

Saisies par les adhérents eux-mêmes via la plateforme GIMIC de gestion d'enquêtes en ligne animée par la Fédération des Lieux de Musiques actuelles (Fédélima), les données chiffrées sont traitées par OPALE en collaboration avec la Fédération Nationale des Arts de la Rue qui pilote l'étude avec l'appui des Fédérations régionales.

Merci à Clémence pour son formidable travail
Merci à Fabienne (FNAR), Priscilla (OPALE) et Hyacinthe (iCoop-GIMIC)
Merci à tous les adhérents qui ont participé à cette observation, en y répondant et/ou en analysant les résultats

Carte des lieux adhérents à la Fédération nationale des arts de la rue ayant participé à l'enquête

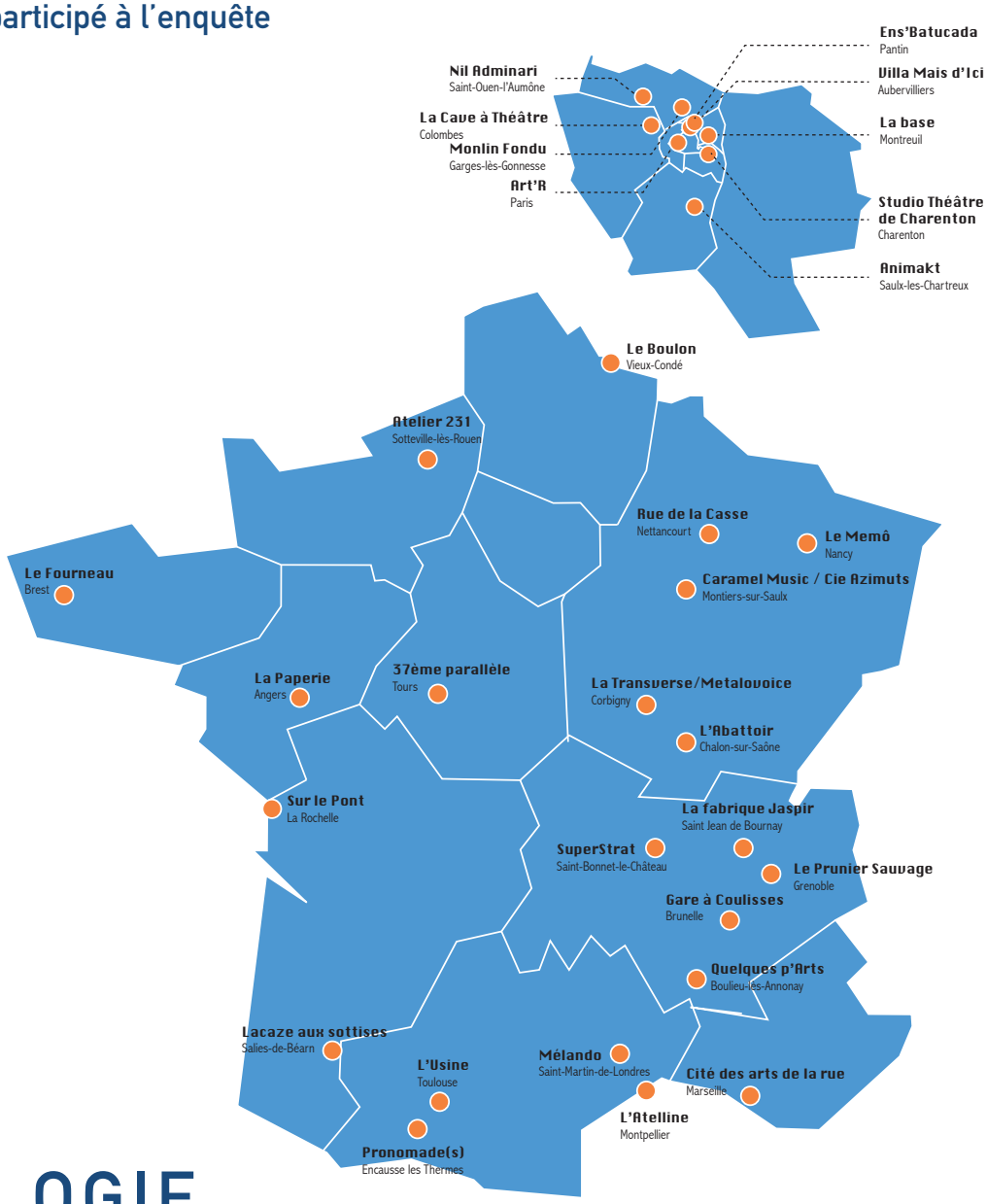

2 TYPOLOGIE

Ont été contactés 55 lieux adhérents identifiés dans les 11 fédérations régionales des Arts de la Rue : AURA (Fédération des arts de la rue Auvergne Rhône Alpes), BREIZH (Fédération des arts de la rue Bretagne), FAR-EST (Fédération des arts de la rue Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté), FARCE (Fédération des arts de la rue en région Centre), FARSE (Fédération des arts de la rue Sud-Est), FÉRUE (Fédération des arts de la rue Ile de France), GRAND'RUE (Fédération des arts de la rue en Nouvelle Aquitaine), GRUE (Fédération des arts de la rue Pays de la Loire), MINISTÈRE DE LA RUÉPUBLIQUE (Fédération des arts de la rue en Normandie), PÔLE NORD (Fédération des arts de la rue en région Haut de France) et POLE SUD (Fédération des arts de la rue en région Occitanie).

38 structures ont répondu, parmi lesquelles plusieurs lieux dont l'activité principale est une activité de festival ou de compagnie. Nous avons donc choisi d'étudier leurs données lors des prochaines enquêtes consacrées aux "festivals" ou aux "compagnies". Après retraitement, notre échantillon est donc constitué de 31 lieux dont l'activité principale est l'accueil de compagnies arts de la rue, l'accueil en résidence, mais aussi la diffusion et la programmation de spectacles arts de la rue.

Une première analyse nous a permis de dégager 3 types de lieux qui fonctionnent de manière spécifique.

Ainsi, notre échantillon se compose de 10 CNAREP (Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public), 16 lieux de fabrique et 5 lieux itinérants soit 31 lieux au total.

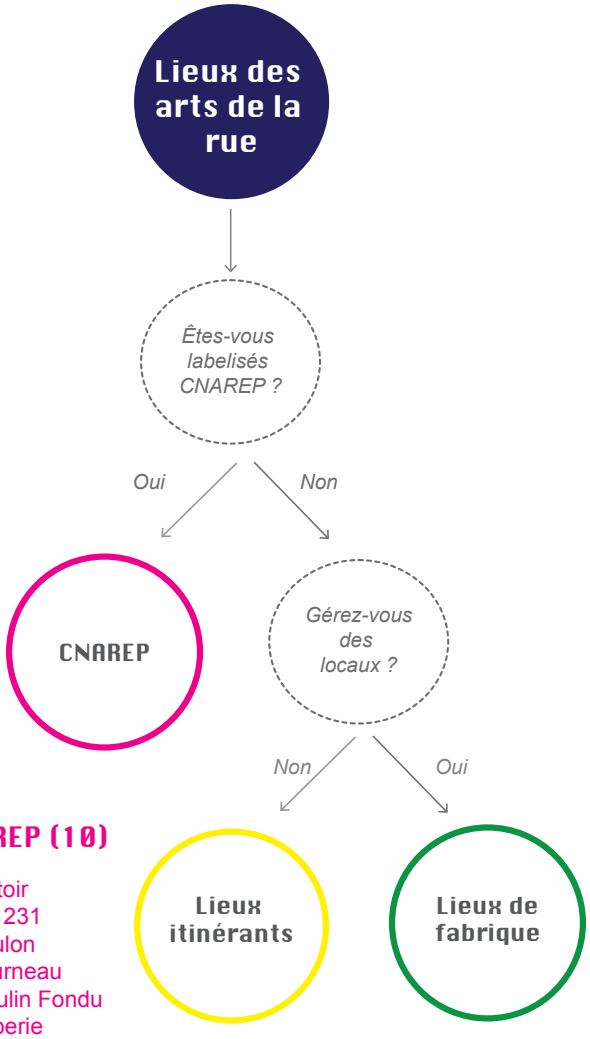

CNAREP (10)

L'Abattoir
Atelier 231
Le Boulon
Le Fourneau
Le Moulin Fondu
La Paperie
Pronomade(s)
Quelques p'Arts
Sur le Pont
L'Usine

LIEUX ITINÉRANTS (5)

Art'R
L'Atelline
Lacaze aux sottises
Mélando
Superstrat

LIEUX DE FABRIQUE (16)

Animakt
Les Anthropologues
Caramel Music / Cie Azimuts
La Cave à Théâtre
Cité des arts de la rue
Ens'Batucada
La Fabrique Jaspir
Gare à Coulisses
Le Memô
Nil Admirari
Le Prunier Sauvage
Rue de la Casse
Studio Théâtre de Charenton
La Transverse
Villa Mais d'Ici
37ème Parallèle

1 - Les lieux labellisés : les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)

Dans le cadre du Temps des Arts de la Rue (2005-2007), programme triennal de politique de soutien du secteur initié par le Ministère de la Culture et de la Communication, la profession a souhaité la création de Centres Nationaux des Arts de la Rue. Ces structures ont été reconnues en 2010 et deviennent des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) en 2017. Leur rôle est d'accompagner les projets artistiques et culturels pour l'espace public ainsi que les parcours des artistes en prenant appui sur leur territoire d'implantation.
Aujourd'hui, les CNAREP sont bien repérés et identifiés. Ils constituent un réseau pour la production et la diffusion des arts de la rue. Fondés autour d'un projet artistique et culturel porté par un professionnel, ils disposent de lieux équipés et de personnel permanent pouvant offrir un accompagnement professionnel aux équipes accueillies sur les plans administratif et technique. Ils bénéficient de cadres conventionnels labellisés, co-signés par l'État et les collectivités territoriales.
Tous les CNAREP adhérents de la fédération des Arts de la Rue ont répondu à l'enquête.

2 - Les lieux de fabrique

Dans notre enquête, ces lieux représentent les structures qui ne sont pas labellisées et qui possèdent des espaces de répétition et/ou de création. Une analyse détaillée leur sera consacrée en seconde partie du rapport.

Cette catégorie comprend une grande diversité de lieux, comme :

- des lieux qui bénéficient de subventions et de conventions avec l'Etat ou une Collectivité territoriale (Région, Communautés de Communes, Villes…) pour l'occupation de leur lieu.
- des lieux qui ne bénéficient d'aucune convention annuelle ou pluriannuelle, qui reçoivent très peu de subventions.

Les lieux de fabrique sont répartis sur l'ensemble du territoire et sont les plus représentés dans notre échantillon, puisque nous en comptons 16.

3 - Les lieux itinérants

Ces lieux organisent des résidences d'artistes sur différents territoires (urbains, ruraux) sans avoir un lieu spécifique dédié à l'accueil. Ils ne gèrent pas de locaux. Pour accueillir les équipes artistiques, ils travaillent au développement de partenariats avec les acteurs du territoire sur lequel ils sont implantés.

3 DESCRIPTION DES STRUCTURES

Structure juridique

Toutes les structures de notre échantillon ont un statut associatif à l'exception d'un CNAREP qui est Établissement Public de Coopération Culturelle.

Seul un lieu de fabrique et deux CNAREP n'appliquent pas de convention collective ou texte statutaire, les deux CNAREP relevant de la fonction publique territoriale. Autrement, les 28 autres structures appliquent les conventions collectives ou textes statutaires : convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, convention collective nationale de l'animation.

Le plus souvent c'est un collectif, un groupe, une compagnie qui est à l'origine de la structure (18 structures sont concernées).

Qui est à l'originie de la structure ?

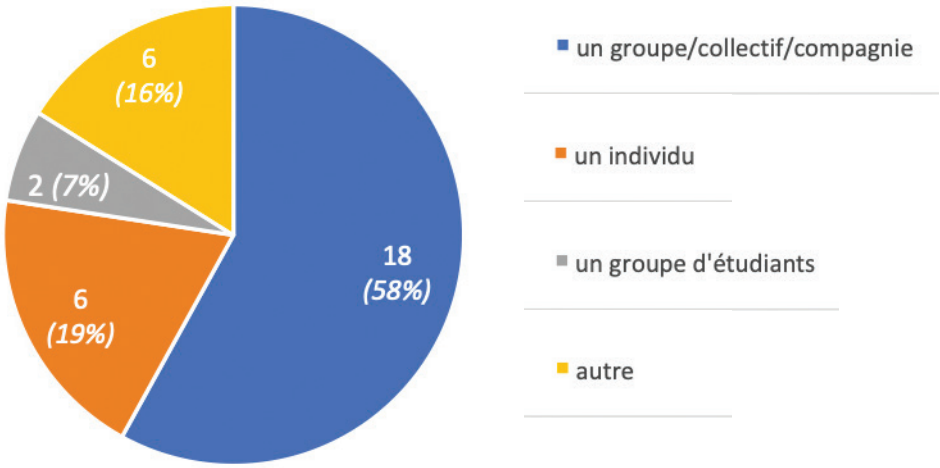

Il y a eu un temps important de création de structures entre 1990 à 2009 : 23 lieux se sont structurés juridiquement pendant cette période. La structuration juridique la plus ancienne de notre échantillon date de 1978, il s'agit d'un lieu de fabrique. La plupart des CNAREP existaient déjà avant la labellisation. Seuls 3 lieux labellisées CNAREP ont été créées après le Temps de Arts de la Rue (2005-2007). Le CNAREP le plus ancien de notre échantillon a été créé en 1981. Les lieux itinérants ont été créés en moyenne beaucoup plus récemment, exception faite d'un lieu créé en 1986, tous ont vu le jour entre 2007 et 2014.

Date de création des structures juridiques

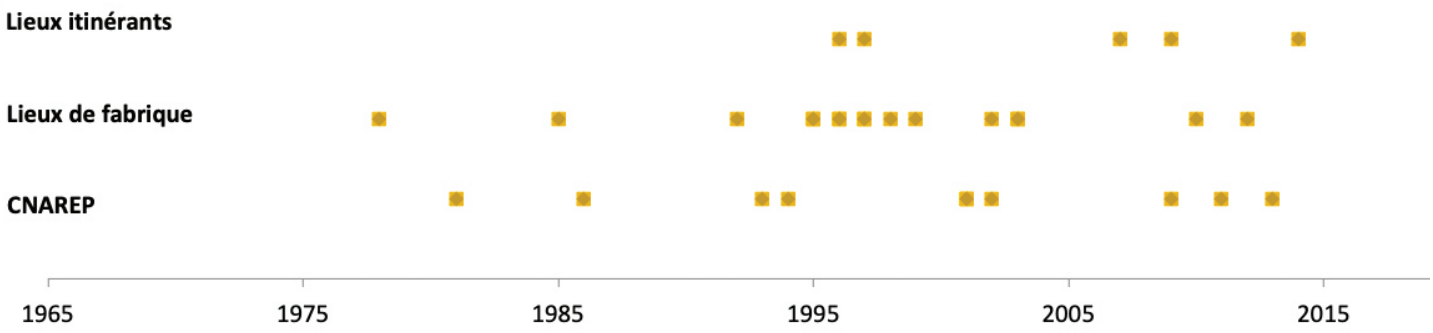

De quelle(s) licence(s) votre structure dispose-t-elle ?

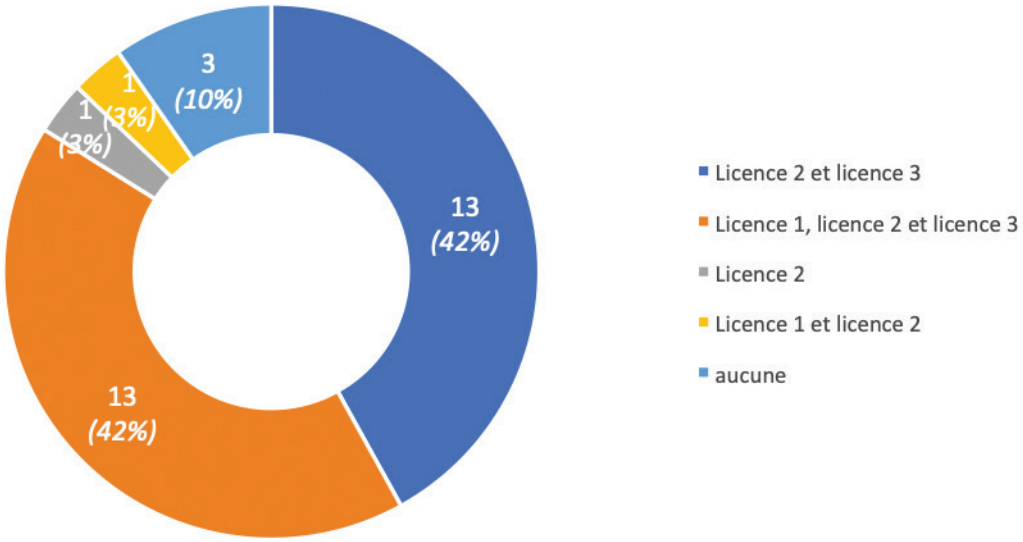

Les structures possèdent toutes plusieurs licences d'entrepreneurs du spectacle, à l'exception de 3 lieux de fabrique qui n'en possèdent aucune car leurs activités ne les y contraignent pas : elles emploient de manière exceptionnelle des intermittents du spectacle, via le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et n'ont pas d'activité de diffusion, leur travail est centré sur l'accueil d'équipes artistiques en résidence.

POUR RAPPEL

- **Licence 1 :** Exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques
- **Licence 2 :** Producteur de spectacles ; entrepreneur de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique, notamment celle d'employeur
- **Licence 3 :** Diffuseur de spectacles, ayant la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ; entrepreneur de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique

Principales activités

Les structures ayant répondu à notre questionnaire se définissent majoritairement comme des lieux de création, de répétition, de fabrication de décors et de construction, un seul lieu se définit exclusivement comme lieu de programmation et de diffusion, malgré une activité de résidence.
Ils développent très souvent d'autres activités, par ordre d'importance nous trouvons :

- Des actions culturelles et des activités de pratiques amateurs ;
- Une activité de programmation ou de diffusion ;
- Un festival.

Pouvez-vous identifier votre structure parmi la liste ci-dessous ?

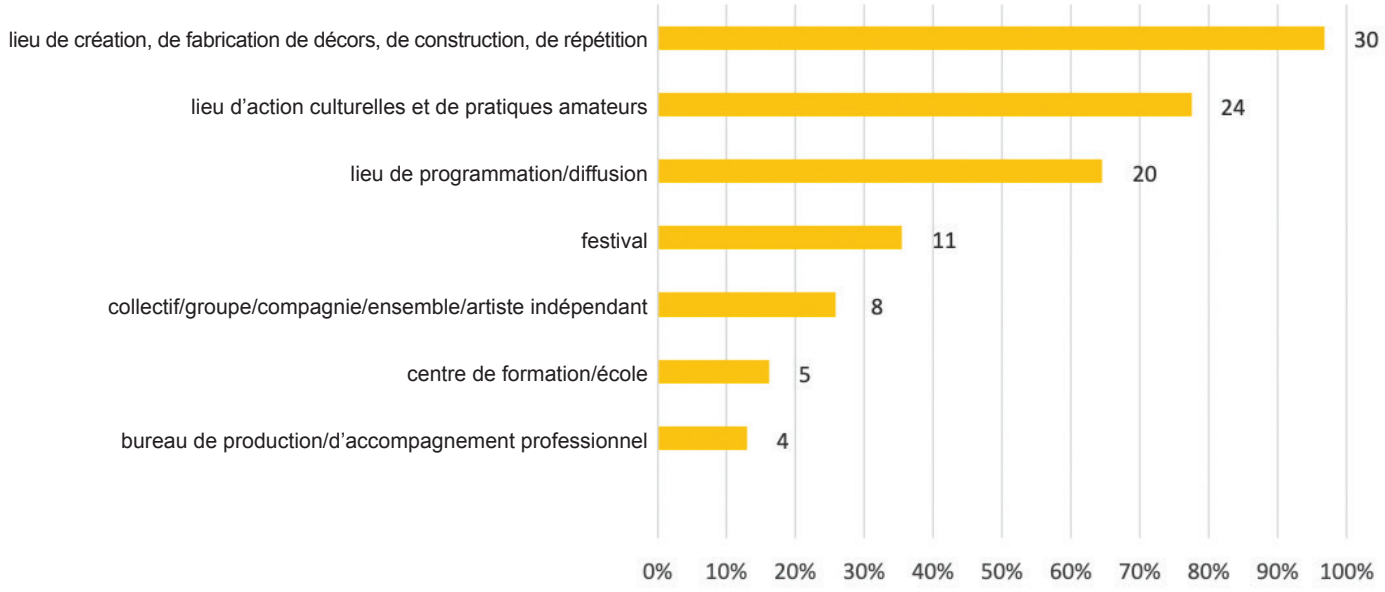

Les lieux "arts de la rue" sont pluridisciplinaires et développent différentes disciplines du spectacle vivant : le théâtre, la poésie, le conte, le cirque, les marionnettes, la musique et aussi parfois les arts plastiques.

Dans quels champs artistiques votre structure intervient-elle ?

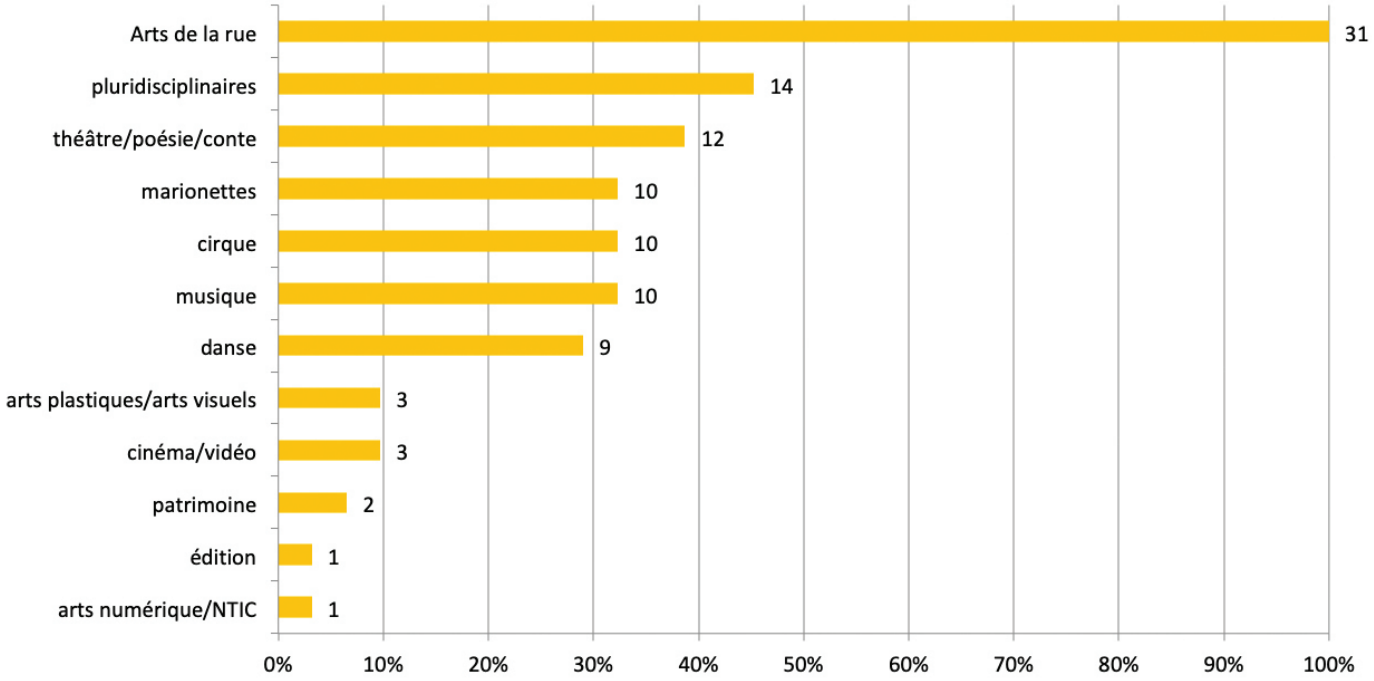

4 LOCAUX

Tous les lieux interrogés disposent de locaux permanents, en revanche tous ne disposent pas de locaux dédiés à la résidence : c'est le cas des lieux itinérants qui disposent de bureaux ou d'un espace de stockage par exemple, mais pour lesquels les résidences d'artistes se font dans différents lieux partenaires sur un territoire donné (espace public, salle des fêtes, écoles…). Par ailleurs il existe dans notre échantillon un CNAREP qui n'a pas de locaux dédiés à la résidence et qui organise des résidences hors les murs dans différents espaces de la ville.

La plupart des lieux sont gérés par une seule structure, mais il n'est pas rare que plusieurs structures (compagnies, par exemple) gèrent un lieu, qu'elles partagent, de manière collective. Cela concerne 10 lieux sur les 31 interrogés. Cette pratique est développée particulièrement par les lieux de fabrique. Deux CNAREP de notre échantillon fonctionnent également de cette manière, mais il semble que les raisons de ce fonctionnement soient historiques, car ces deux CNAREP étaient à l'origine des lieux de fabrique.

Surface des locaux

La surface occupée par les CNAREP est en moyenne de 2081m², soit deux fois supérieure à celle des lieux de fabrique qui est en moyenne de 1149m². Il existe toutefois un important écart entre la plus petite surface occupée par un CNAREP (il s'agit de celui qui ne possède pas d'espace de résidence) et le la plus grande surface occupée qui est de 4 650 m².

Les lieux itinérants occupent des locaux d'une taille très inférieure, en moyenne 145m², car il s'agit des lieux de bureaux ou d'espace de stockage. L'écart entre les plus petits locaux occupés (130m²) et les plus grands (200 m²) est de ce fait relativement faible.

Surface des locaux en m² selon le type de lieu

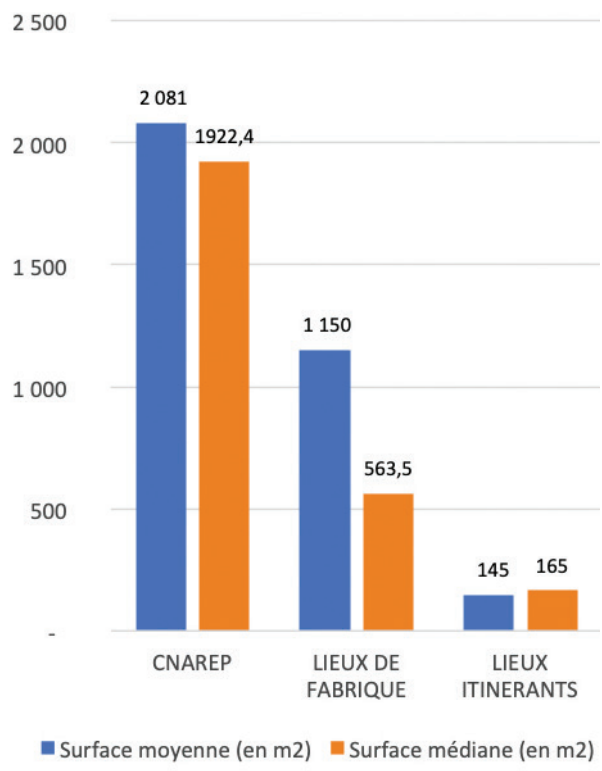

Les lieux de fabrique possèdent des locaux de taille très variable. Si la moyenne de surface de locaux est de 1150m², la médiane est nettement plus basse puisqu'elle est de 563,5m². Cela indique une grande disparité entre les surfaces de locaux occupés par les lieux de fabrique. En effet, trois lieux occupent des locaux de plus de 3000m² et sept de moins de 500 m².

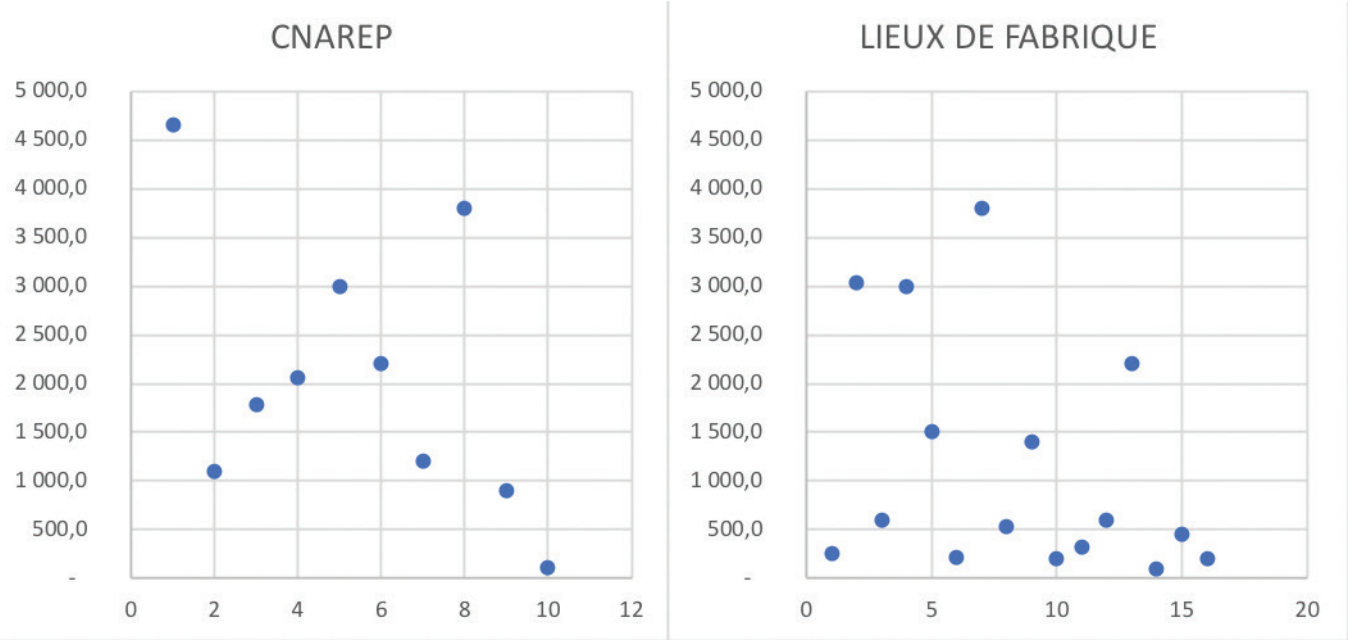

Loyers

Tous lieux confondus, il y a presque autant de lieux qui paient un loyer que de lieux qui bénéficient de mise à disposition gratuite : 14 lieux de notre échantillon louent leurs locaux et 17 bénéficient d'une mise à disposition.

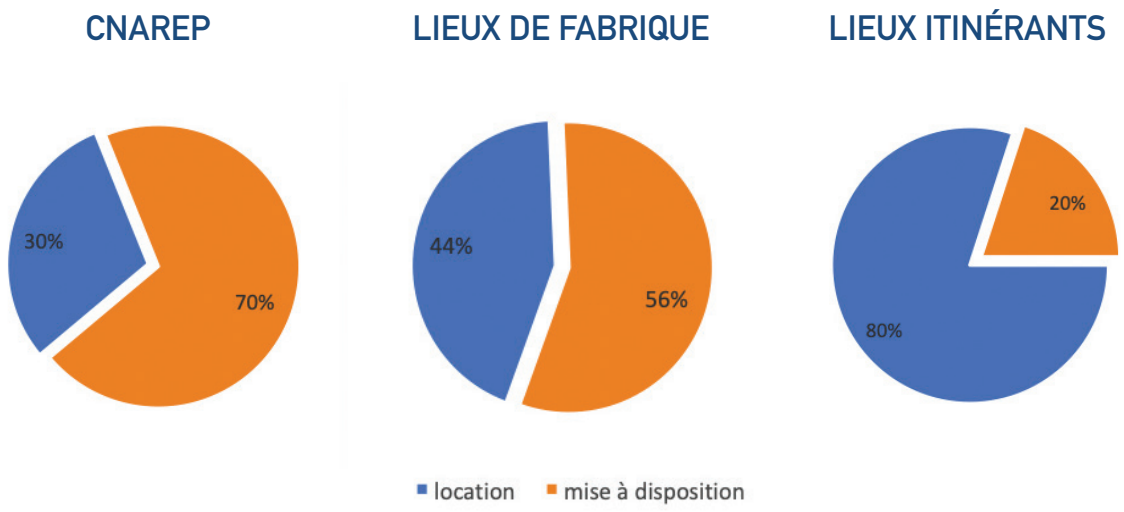

Lorsqu'on analyse cette donnée selon le type de lieux, on observe que :

- Les CNAREP disposent pour la plupart de lieux mis à disposition (7 CNAREP sur les 10 interrogés) ;
- Les lieux de fabrique louent et bénéficient de mise à disposition des locaux dans des proportions presque identiques ;
- Les lieux itinérants louent en général les locaux qu'ils occupent (bureaux, espace de stockage).

Tous lieux confondus, les loyers annuels se situent entre 3 780 € et 90 000 €.
Le loyer maximum est payé par un lieu de fabrique : 90 000€.
Le deuxième loyer le plus élevé est payé par un CNAREP, il est de 42 000 €.

Seuls 3 CNAREP sur les 10 de notre échantillon payent un loyer : 42000€, 30 000€ et 6 600€.

Les lieux de fabrique ont des loyers très disparates, la plupart sont compris entre 10 000 € et 30 000 €, avec un maximum à 90 000 € et un minimum à 8 400 €.

Le rapport loyer/surface est à l'avantage des CNAREP.

Les lieux itinérants, en comparaison des autres lieux, ont des loyers relativement faibles, du fait de la petite taille des locaux qu'ils louent.

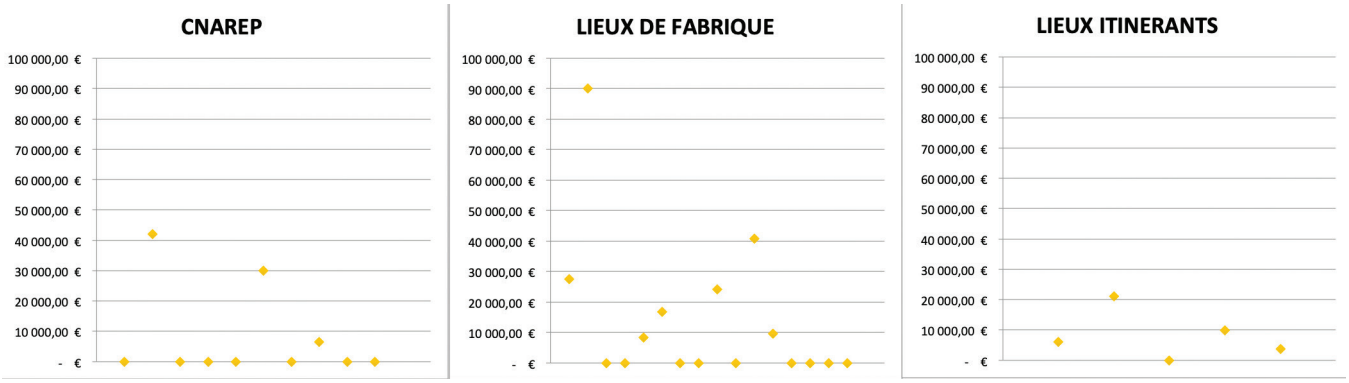

NB : L'analyse ci-dessous ne tient pas compte des lieux qui bénéficient de locaux mis à disposition.

Loyer annuel moyen et médian

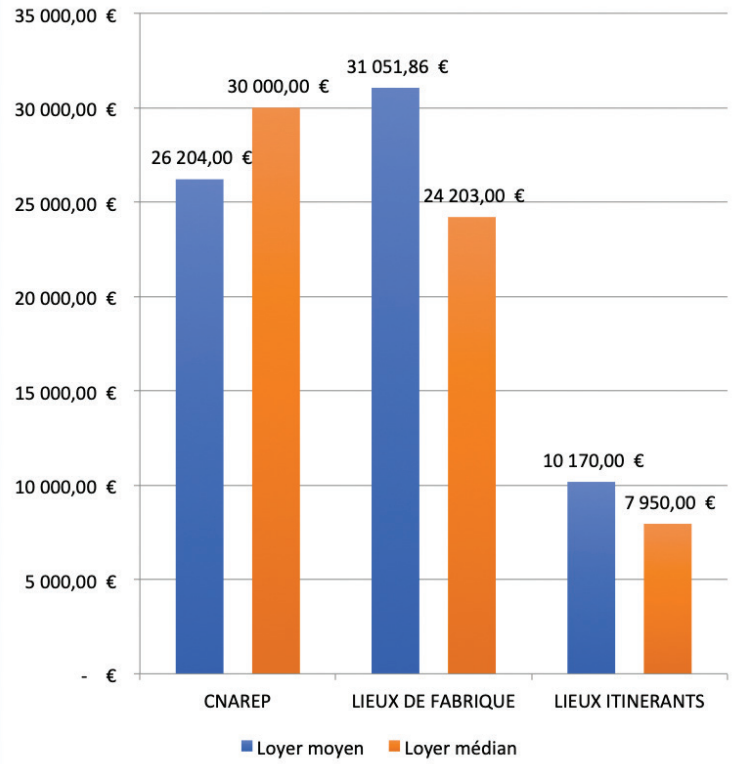

Coût des locaux

Par coûts des locaux nous entendons l'addition des charges (notamment les fluides) et des loyers annuels de chaque lieu.

Le coût moyen des locaux pour les CNAREP est de 15,07 euros par m^2,
Les lieux de fabrique : 39,26 euros par m^2,
Lieux itinérants : 74,58 euros par m^2.
Le coût des locaux des lieux itinérants s'avère très élevé, car il s'agit de surfaces de bureaux plus chères à la location.
Le coût annuel médian des locaux pour les lieux de fabrique est nettement inférieur au coût annuel moyen, ce qui montre que cette catégorie est disparate. En effet, le coût le plus élevé est de 120,02 € par m^2, le plus faible de 0,10 € par m^2.

Coût annuel moyen des locaux par m^2 selon le type de lieu

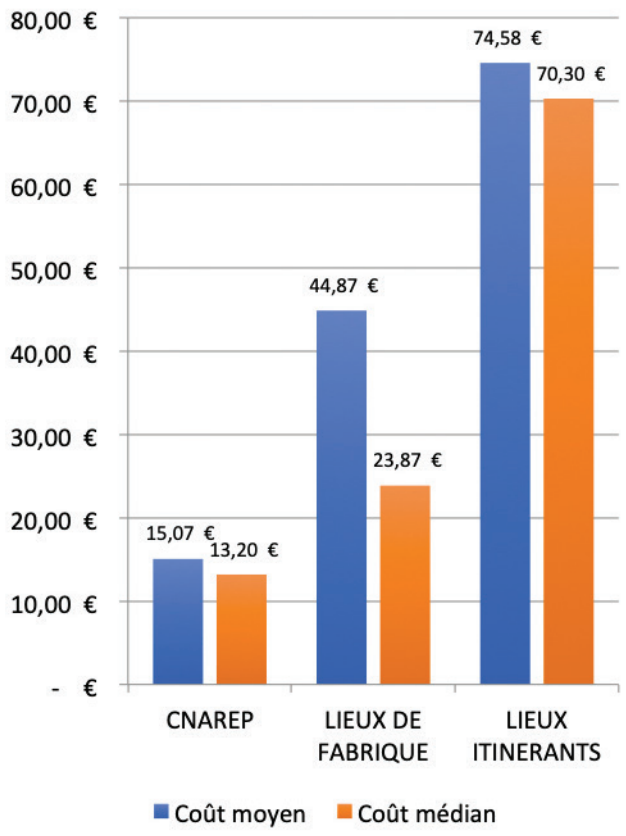

Part des charges liées au bâtiment dans l'ensemble des charges

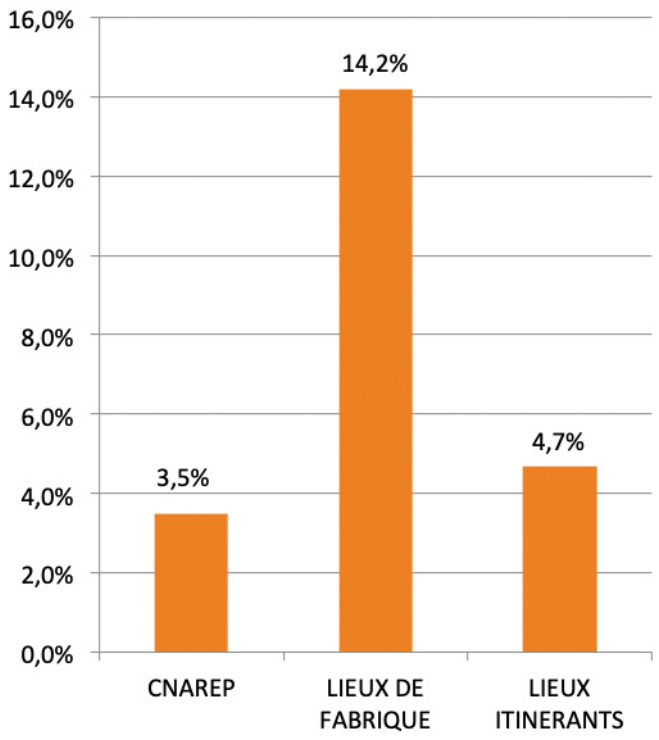

Le poids des charges liées au bâtiment est inégal selon le type de lieu.
Si pour les lieux de fabrique les charges liées aux bâtiments représentent en moyenne 14,2% du total des charges, pour les CNAREP elles ne représentent que 3,5% du total des charges et 4% pour les lieux itinérants. L'inégal poids de ce poste de dépense entre CNAREP et lieux de fabrique s'explique notamment par la différence de budget, les CNAREP ayant un budget 4 fois supérieur à celui des lieux de fabrique. Le faible poids des charges liées au bâtiment pour les lieux itinérants s'explique par la location de locaux de petites surfaces.

Descriptif des locaux mis à disposition dans le cadre de l'accueil en résidence

NB : les lieux itinérants disposant de bureaux ou d'espaces de stockage, mais ne gérant pas de locaux pour l'accueil en résidence *ne sont pas intégrés dans cette partie de l'analyse qui concerne la description des locaux mis à disposition dans le cadre de l'activité de résidence.*

Les salles de répétition : A l'exception de deux lieux (un lieu de fabrique et un CNAREP), tous les lieux disposent d'au moins une salle de répétitions. Certains lieux en possèdent même plusieurs.

Les ateliers : La majorité des CNAREP et des lieux de fabrique possède un atelier de construction. Un seul CNAREP et 1/3 des lieux de fabrique n'en possèdent cependant pas.

Les studios d'enregistrement : Les lieux sont peu équipés en studios d'enregistrement, seuls 3 lieux de fabrique en possèdent.

Les espaces extérieurs : Les lieux arts de la rue ne possédant pas d'espaces extérieurs sont une exception. Il existe cependant un CNAREP et deux lieux de fabrique qui n'en possèdent pas.

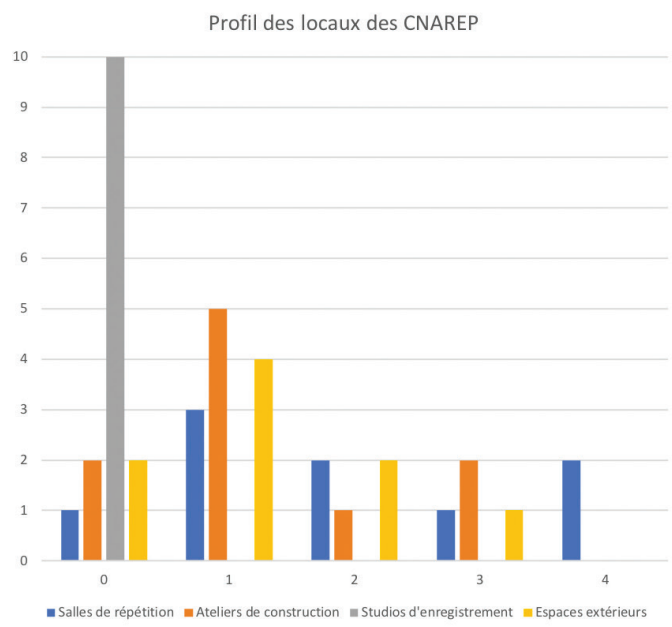

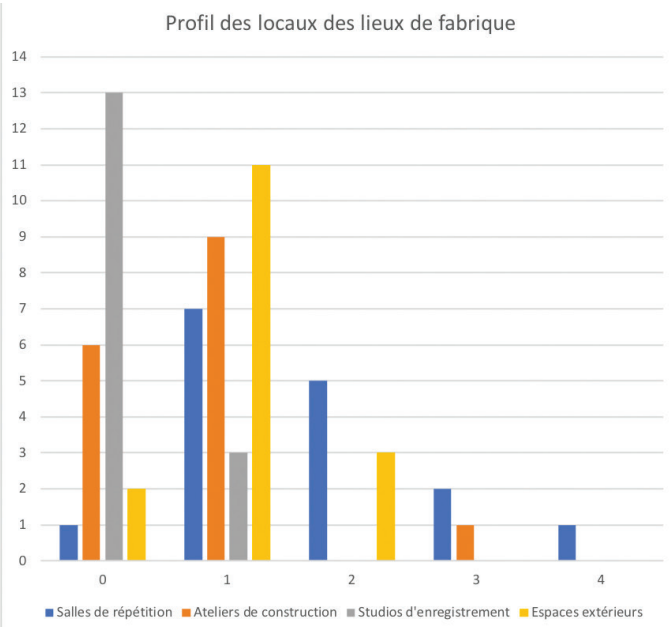

Lecture du graphique : 1 CNAREP dispose de 0 salle de répétition, 3 CNAREP possèdent 1 salle de répétition, 2 CNAREP possèdent 2 salles de répétition, 1 CNAREP possède 3 salles de répétition et 2 CNAREP possèdent 4 salles de répétition

5 BUDGET GÉNÉRAL

Les CNAREP ont un budget en moyenne de 1 055 326 € soit plus de 4 fois supérieur à celui des lieux de fabrique qui ont un budget moyen de 250 051 €, et des lieux itinérants qui ont un budget moyen de 276 344 €.

Les lieux itinérants et les lieux de fabrique ont des budgets relativement semblables.

Pour les CNAREP, il existe un écart très important entre le lieu avec le budget le plus faible (272 130 €) qui est près de 7 fois inférieur au lieu avec le budget le plus élevé (1 911 126 €) ; de même pour les lieux de fabrique, le budget le plus faible (88 869,10 €) est près de 6 fois inférieur au budget le plus élevé (522 870 €).

En revanche, pour les lieux itinérants l'écart est relativement faible, le budget minimum étant de 215 846 € et le budget maximum de 336 120 €.

Budget moyen et médian selon le type de lieux

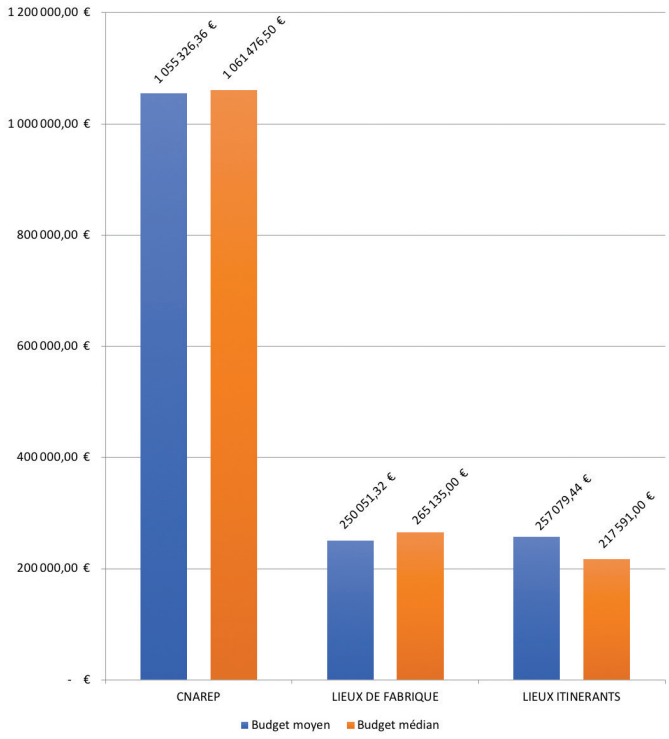

Analyse des produits

Les produits des lieux arts de la rue se composent de subventions et de ressources propres. On retrouve ici l'écart très élevé constaté précédemment entre les CNAREP et les autres catégories de lieux.

Pour les CNAREP, les subventions représentent près de 85% des produits, alors que pour les lieux itinérants et les lieux de fabrique les subventions représentent en moyenne environ 50% des produits. Les lieux de fabrique et les lieux itinérants sont donc plus dépendants des ressources propres, ils doivent en assurer le maintien pour le fonctionnement des structures.

Les subventions

Les subventions allouées aux lieux arts de la rue sont diverses, elles proviennent de l'État et des Collectivités territoriales. Les montants sont nettement supérieurs pour les CNAREP (en moyenne 889 029,00 €). Les lieux de fabrique (en moyenne 121 182,84 €) et les lieux itinérants (148 009,00 €) reçoivent, pour leur part, des montants de subvention relativement semblables. Pour les trois types de lieu, les médianes sont proches des moyennes, cela marque qu'il n'y a pas de valeur(s) exceptionnelle(s).

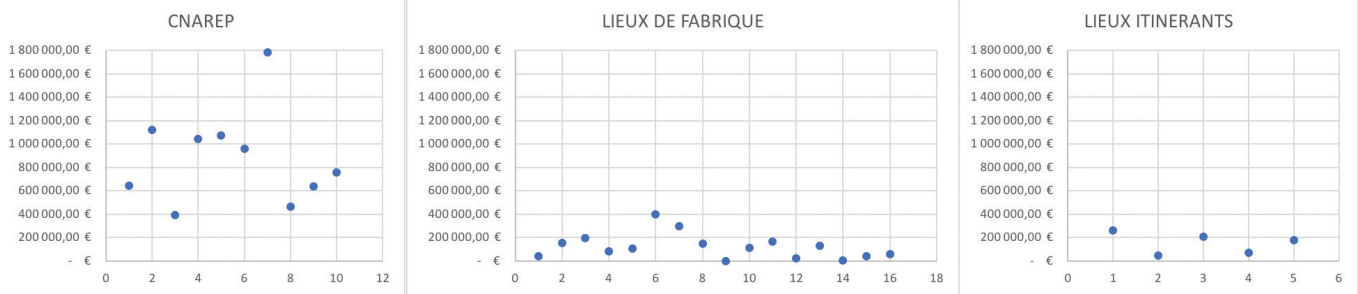

Montant moyen et médian de subvention selon le type de lieux

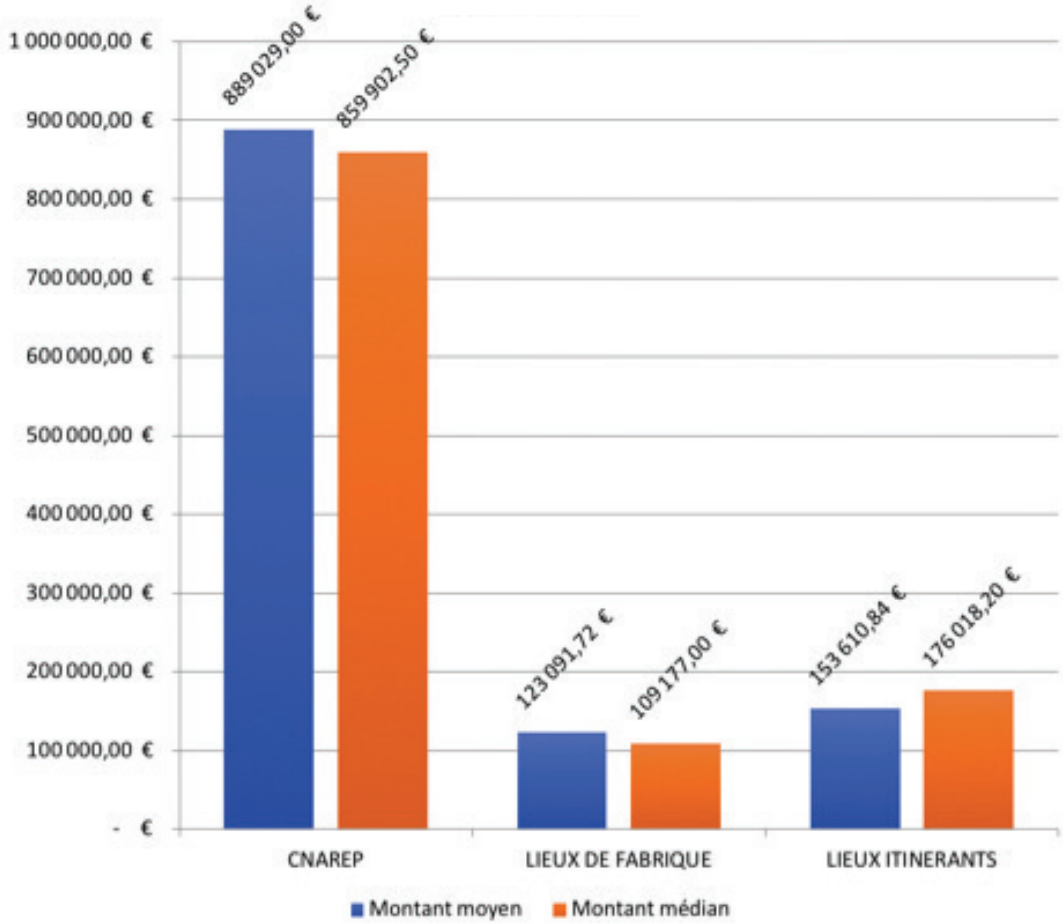

Comme nous l'avons déjà vu les subventions représentent la majeure partie du budget et des produits pour les CNAREP (en moyenne 82%) alors que pour les lieux de fabrique et itinérants les subventions représentent en moyenne 44% et 49% des produits, soit 50% et 54% du budget. Dans le cas des lieux de fabrique, il est toutefois important de souligner que le poids des subventions dans le budget est très disparate selon les lieux. En effet, pour un lieu de fabrique de l'échantillon les subventions représentent seulement 0,45% du budget alors que pour un autre elles représentent 94% du budget. Il existe également un écart important dans la catégorie des lieux itinérants : pour un lieu les subventions représentent 21% du budget et pour un autre 78%.

Les lieux itinérants sont fortement soutenus par les DRAC (en moyenne 41% des subventions) et les Conseils régionaux (en moyenne 30%). La part des subventions accordées par les Communautés de communes est à peu près semblable pour l'ensemble des lieux (environ 10%), de même que la part des subventions accordées par les Conseils départementaux (environ 10%). Les lieux itinérants perçoivent peu de subventions provenant des villes, contrairement aux lieux de fabrique et aux CNAREP.
Les lieux de fabrique sont les seuls lieux arts de la rue qui touchent des subventions de ministères autres que le Ministère de la Culture ou de dispositifs nationaux. On peut considérer que c'est une manière de pallier le manque de financement spécifiquement culture. Le plus souvent ce sont des dispositifs politique de la ville, cohésion sociale et éducation. Deux lieux de fabrique touchent aussi des aides via les enveloppes de la « réserve parlementaire » aujourd'hui FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative). Les lieux de fabrique sont subventionnés par un grand nombre d'acteurs (État, Conseils régionaux, Conseils départementaux, Communauté d'agglomération). Cela implique une gestion plus complexe, une veille plus attentive quand aux dispositifs et un plus grand nombre de dossiers de subventions à traiter.

Il est important de noter la forte proportion des aides des Communautés d'agglomération et des Conseils départementaux, qui peut être traduite par une volonté de monter en compétences de ces acteurs dans les politiques culturelles.

Répartition des subventions

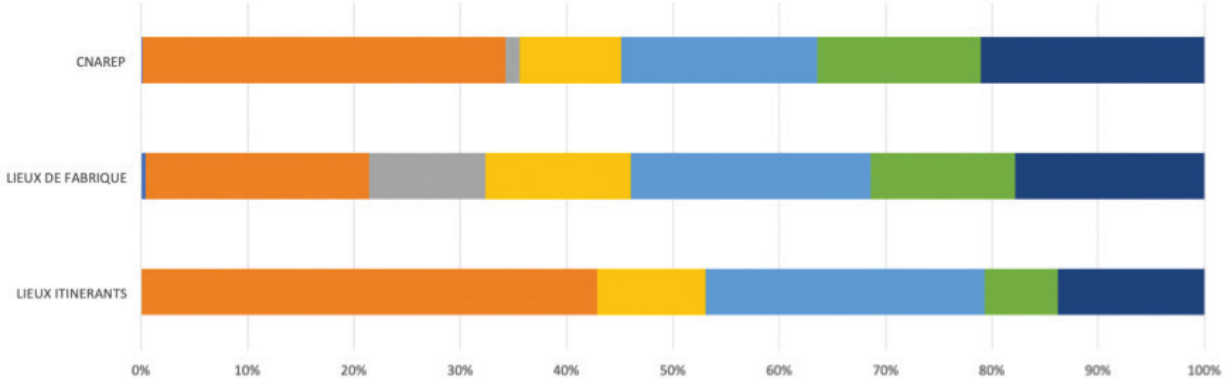

	LIEUX ITINERANTS	LIEUX DE FABRIQUE	CNAREP
Europe	0%	0%	0%
DRAC	43%	21%	34%
Autres ministères ou dispositifs nationaux	0%	11%	1%
departement	10%	14%	10%
région	26%	23%	18%
communauté de commune	7%	14%	15%
Ville	14%	18%	21%

Ressources propres

Les lieux des arts de la rue diversifient leurs financements via des ressources propres (prestation de service, restauration, vente de marchandises…). Les lieux de fabrique se financent à peu près à la même hauteur que les CNAREP via leurs ressources propres. Les CNAREP perçoivent en moyenne 197 236,50 € de ressources propres en 2016 et les lieux de fabrique 106 418,07 €. Les lieux itinérants perçoivent 94 897,75 € de ressources propres en moyenne en 2016, montant proche de celui des lieux de fabrique.

Les ressources propres se composent de co-production et de vente de spectacles, d'activités d'enseignement, de recettes de bar et restauration, de location d'espaces, de billetterie, et de mécénat et cotisations. La répartition de ces recettes est différente selon les types de lieux. La co-production et la vente de spectacle engendrent des recettes importantes pour les lieux itinérants et des recettes moins importantes pour les lieux de fabrique et les CNAREP. Les activités d'enseignement sont aussi une source relativement importante de revenu, notamment pour les lieux itinérants et les lieux de fabrique, et dans une moindre mesure pour les CNAREP. La restauration est largement pratiquée par les CNAREP, et de manière moindre par les lieux de fabrique et lieux itinérants. Concernant la billetterie, elle est pratiquée dans chaque type de lieux mais de manière plus importante dans les lieux de fabrique et CNAREP. La location d'espace est beaucoup pratiquée par les lieux de fabrique. Excepté pour les CNAREP, le mécénat reste en moyenne très peu développé dans les arts de la rue.

Les lieux itinérants sont beaucoup plus dépendants de leurs ressources propres que les CNAREP. En effet, les ressources propres représentent en moyenne 44% des produits des lieux de fabrique, 34% de ceux des lieux itinérants et 13% de ceux des CNAREP. Il est toutefois important de pondérer le résultat pour les lieux de fabrique, car, en 2016, un seul lieu de cette catégorie avait des recettes de location d'espaces de 200 000 euros, alors que les autres lieux sont en moyenne à 15 000 euros.

Les ressources propres des lieux arts de la rue

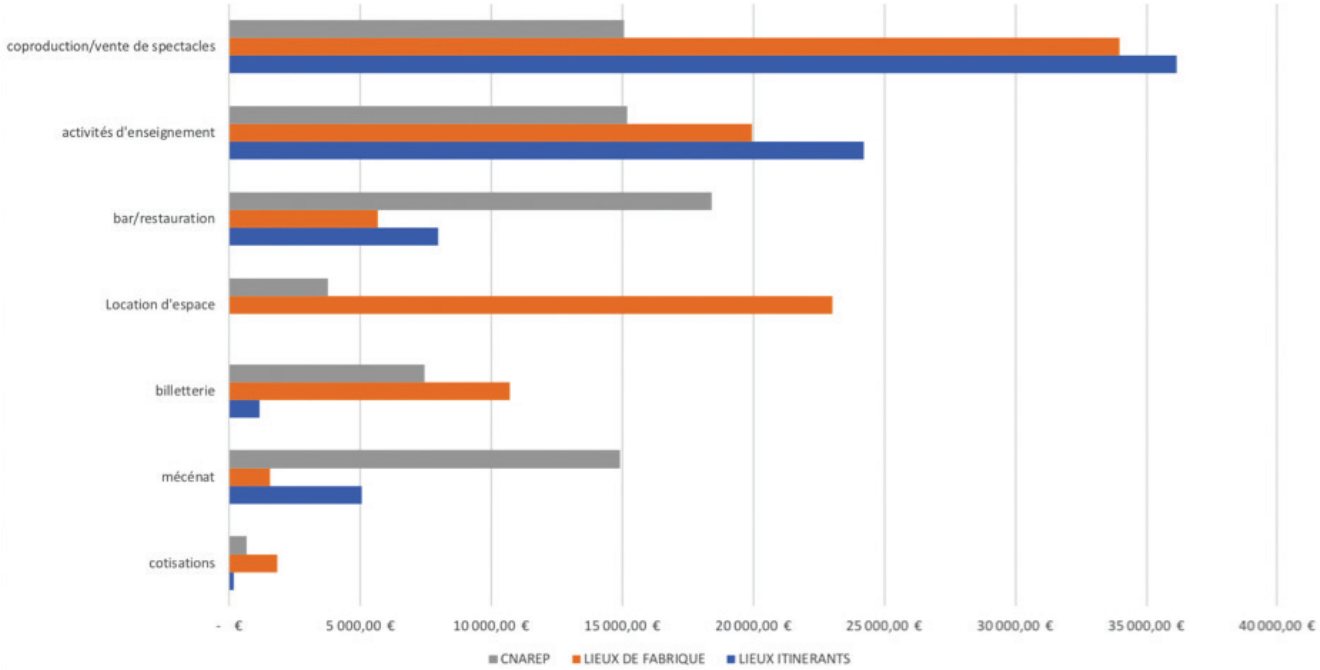

Analyse des charges

Les charges de fonctionnement désignent les dépenses nécessaires au fonctionnement des lieux, hors charges liées à l'accueil artistique.

La part des charges de fonctionnement dans l'ensemble des charges, représente un poids égal pour les CNAREP et lieux itinérants, elles sont plus basses pour les lieux de fabrique.
La part des charges de personnel dans le total des charges est sensiblement la même pour chaque type de lieux, il n'y a pas de différence significative constatée.

En revanche, la part des charges liées au bâtiment est largement supérieure pour les lieux de fabrique. Elles représentent, nous le rappelons, 14,2% de leurs charges, alors que pour les lieux itinérants, elles en représentent 4,7%. Pour les CNAREP, la part des charges liées au bâtiment représente seulement 3,5%, ce qui s'explique par le fait que 7 des 10 structures de l'échantillon bénéficient de mise à disposition de locaux.

Composition des charges selon les types de lieux

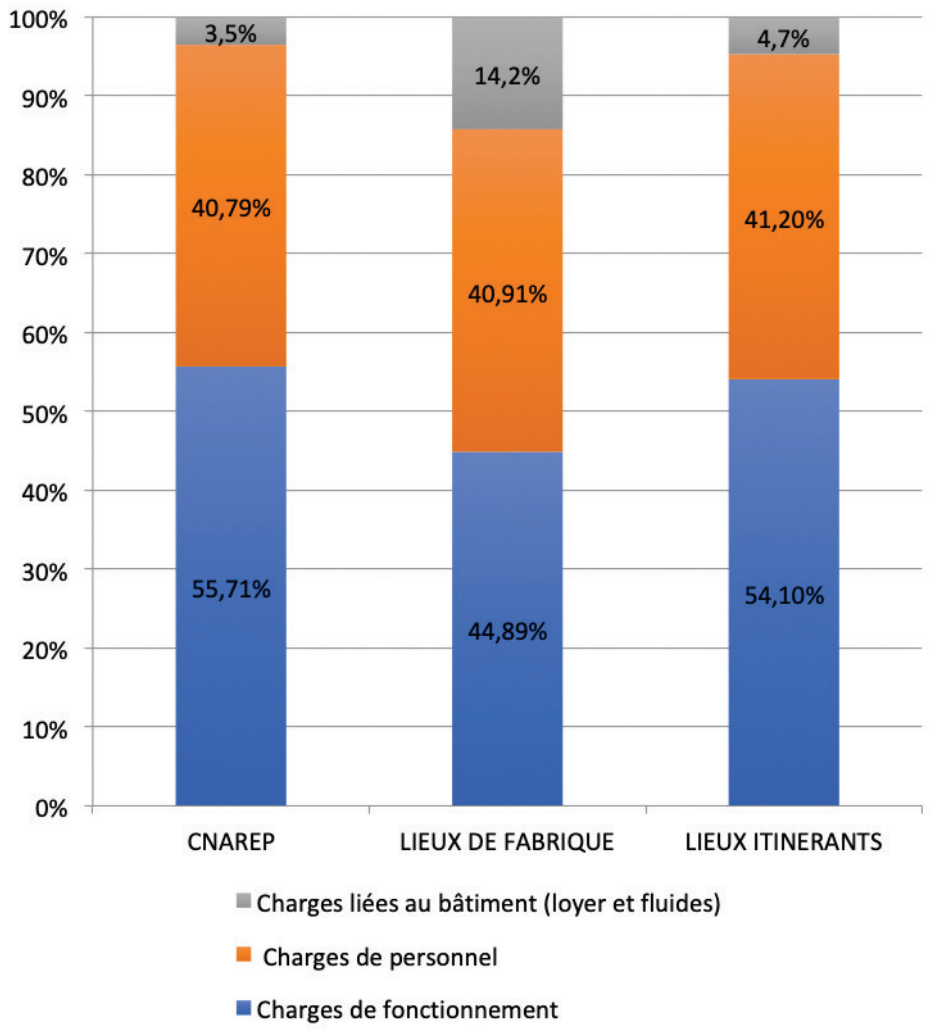

6 EMPLOI

4 des 5 lieux itinérants interrogés ont embauché leur premier salarié entre 2005 et 2015. Alors que l'embauche du premier salarié dans les lieux de fabrique et les CNAREP s'est faite de manière plus homogène et s'échelonne de 1980 à 2012.

	1ère Embauche la plus ancienne	1ère Embauche la plus récente
CNAREP	1988	2010
Lieux de fabrique	1980	2012
Lieux itinérants	1997	2015

Le secteur des arts de la rue se caractérise par une très grande diversité d'emplois : contrats à durée indéterminée CDI, contrats à durée déterminée CDD, contrats à durée déterminée d'usage CDDU.

En 2016, seule 1 structure, qui démarrait alors son activité, n'a pas eu recours à l'emploi salarié, 26 structures ont eu recours à l'emploi CDI pour un total de 119 postes et 103,83 équivalents temps plein ; et 24 ont eu recours à de l'emploi CDD pour un total de 154 postes pour 38,4 équivalents temps plein.
En 2016, un total de 273 postes ont été pourvus pour un total de 142,23 ETP. Les postes pourvus sont donc majoritairement des postes à temps partiel.

L' emploi moyen selon les types de lieux *(données en équivalent temps plein)*

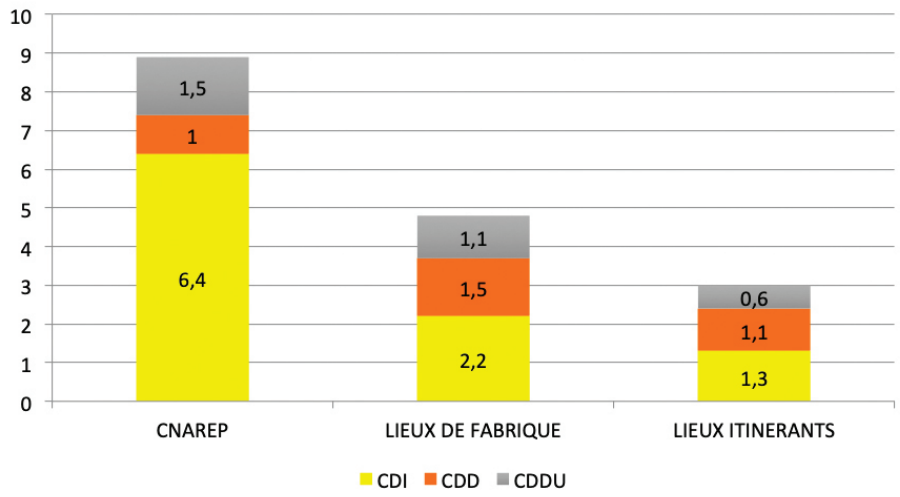

Contrat à Durée Indéterminée CDI : En 2016, tous les types de lieu avaient recours au CDI, mais le nombre de postes varie fortement selon le type de lieu. Seuls 2 lieux itinérants avaient recours à l'emploi CDI en 2016.
Seul un lieu de fabrique n'a pas eu recours à l'emploi CDI en 2016. Tous les CNAREP ont employé au moins un salarié en CDI en 2016.
En 2016, les CNAREP étaient les structures qui employaient le plus de CDI aussi bien en effectifs qu'en équivalent temps plein. En équivalent temps plein, les lieux itinérants employaient près de cinq fois moins de CDI en 2016 que les CNAREP et les lieux de fabrique près de trois fois moins.

Contrat à Durée Déterminée CDD : En 2016, 24 structures ont eu recours à de l'emploi CDD, seuls 6 lieux n'ont pas embauché de CDD en 2016 : un CNAREP, quatre lieux de fabrique et un lieu itinérant.

Contrat à Durée Déterminée d'Usage CDDU : Les CDDU correspondent aux contrats d'intermittence, qui est caractérisée par l'hyper flexibilité de l'emploi et par l'alternance de périodes travaillées et de périodes chômées. L'intermittence repose sur un système spécifique d'indemnisation du chômage.
Les lieux arts de la rue interrogés ont employé 34,38 ETP en CDDU en 2016, ce qui fait une moyenne de 45,5 cachets par structure. L'ensemble des CDDU artistes représentaient 9 ETP en 2016 alors que pour l'ensemble des CDDU techniciens représentaient 25,36 ETP en 2016. Seules 6 structures du panel n'ont pas eu recours à l'embauche de CDDU en 2016 : 2 CNAREP et 4 lieux de fabrique.

Les aides à l'emploi

En 2016, seuls 6 lieux de notre échantillon n'ont pas perçu d'aide à l'emploi (4 CNAREP, 1 lieu de fabrique et 1 lieu itinérant).
Les lieux de fabrique et les lieux itinérants sont très dépendants des aides à l'emploi, ils perçoivent un montant d'aide à l'emploi trois à quatre fois supérieur à celui des CNAREP. Ces dispositifs d'aide représentent une part importante des charges de personnel pour ces lieux, près de 10%. Pour les CNAREP, ils représentent seulement 1,3% des charges de personnel.

	Part des aides à l'emploi dans le total des charges en personnel
CNAREP	1,26%
Lieux de fabrique	10,64%
Lieux itinérants	10,43%

Montant moyen et médian des aides à l'emploi

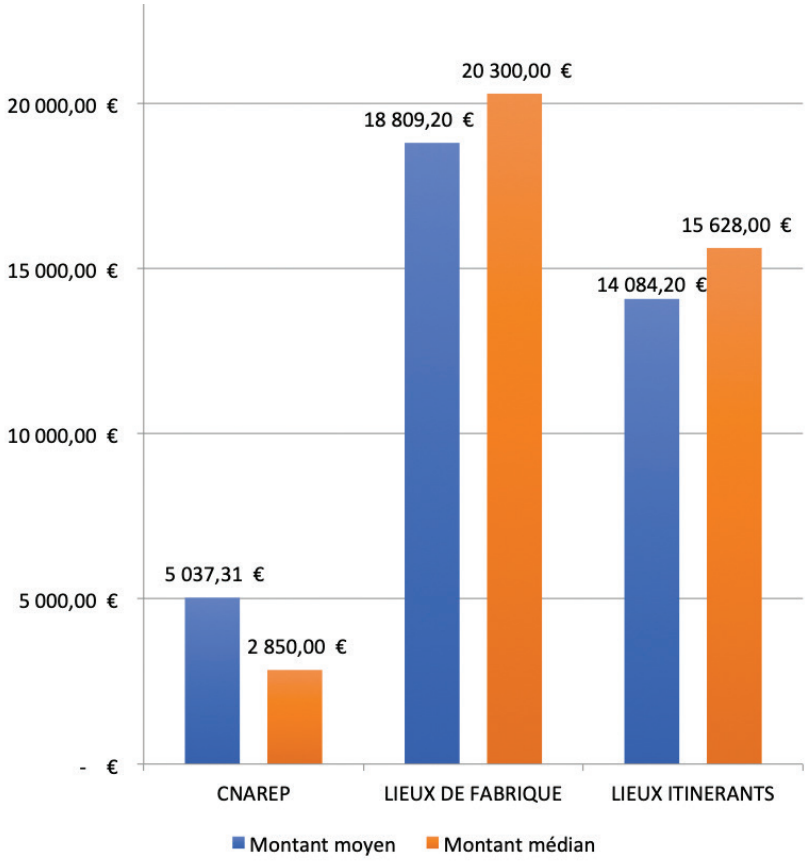

Les emplois aidés

Sur l'ensemble des structures interrogées, 12 structures ont embauché des personnes en emplois aidés en CDI et 15 structures ont embauché des personnes en emplois aidés en CDD. Ce sont principalement des lieux de fabrique et des lieux itinérants.

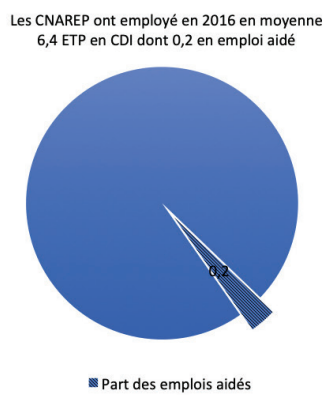

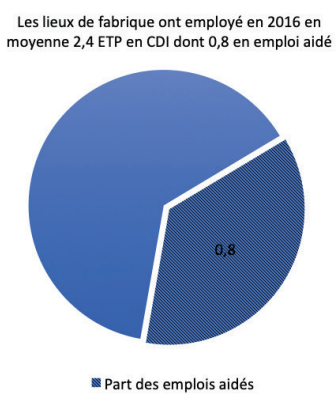

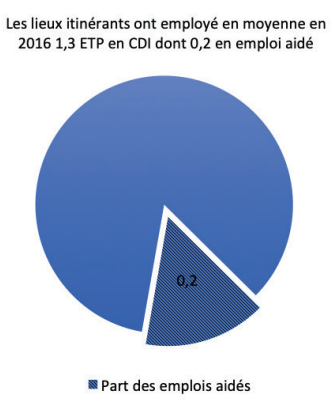

En 2016, les deux tiers des lieux de fabrique interrogés ont perçu des aides à l'emploi pour l'embauche de CDD, et 3 des 4 lieux itinérants ayant embauché en CDD ont touché des aides.

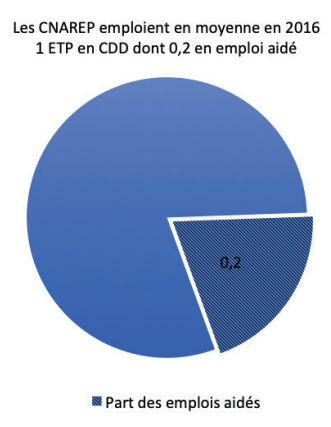

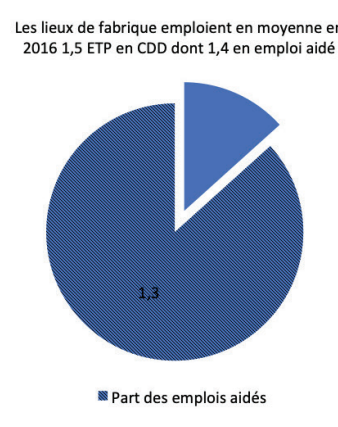

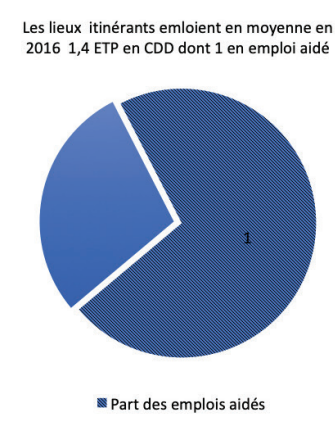

La part des emplois aidés dans les embauches des lieux de fabrique et des lieux itinérants est très importante. L'emploi dans ces lieux dépend donc grandement des aides à l'emploi.

L'enquête porte sur les chiffres 2016, année durant laquelle existaient encore les emplois aidés type CUI-CAE. Depuis supprimée, ces mesures sur l'emploi permettaient aux associations d'avoir recours à des postes en CDI et CDD. Il est donc important de noter que la situation de l'emploi telle qu'elle apparaît dans cette étude est éloignée de la réalité de 2019. Une enquête ultérieure sera menée par la Fédération nationale des arts de la rue pour montrer les conséquences de la disparition des emplois aidés.

Emploi mutualisé et mise à disposition de personnel

La mutualisation de l'emploi et la mise à disposition de personnels sont peu pratiquées par les lieux arts de la rue en 2016. En effet, seuls 4 lieux (1 CNAREP et 3 lieux de fabrique) ont eu recours à de l'emploi mutualisé et seuls 2 lieux ont bénéficié de personnels mis à disposition (1 CNAREP et 1 lieu de fabrique).

7. L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Nombre d'équipes accueillies et de jours d'accueil

Parmi les lieux ayant mis à disposition des espaces de travail en 2016, les lieux de fabrique sont ceux qui accueillent en moyenne le plus grand nombre d'équipes en résidence, comparativement aux CNAREP et aux lieux itinérants. Les lieux de fabrique ont accueilli en effet 5 fois plus de compagnies que les lieux itinérants et 1,5 fois plus que les CNAREP.
La durée annuelle d'accueil dans les CNAREP et les lieux de fabrique est sensiblement la même, autour de 180 jours, c'est à dire 3 fois supérieure à celle des lieux itinérants. En revanche, les CNAREP et les lieux itinérants accueillent moins d'équipes mais plus longtemps. Les CNAREP accueillent en moyenne chaque équipe pour 11,3 jours et les lieux itinérants 11 jours, alors que les lieux de fabrique accueillent les équipes sur une moyenne de 6,9 jours.

Il existe ici encore une plus grande disparité dans la catégorie des lieux de fabrique : un lieu a accueilli 2 équipes en 2016 pour un total de 9 jours, et un autre lieu a accueilli 121 équipes en 2016 pour un total de jour de 520.

Nombre moyen et médian d'équipes accueillies au sein des structures en 2016

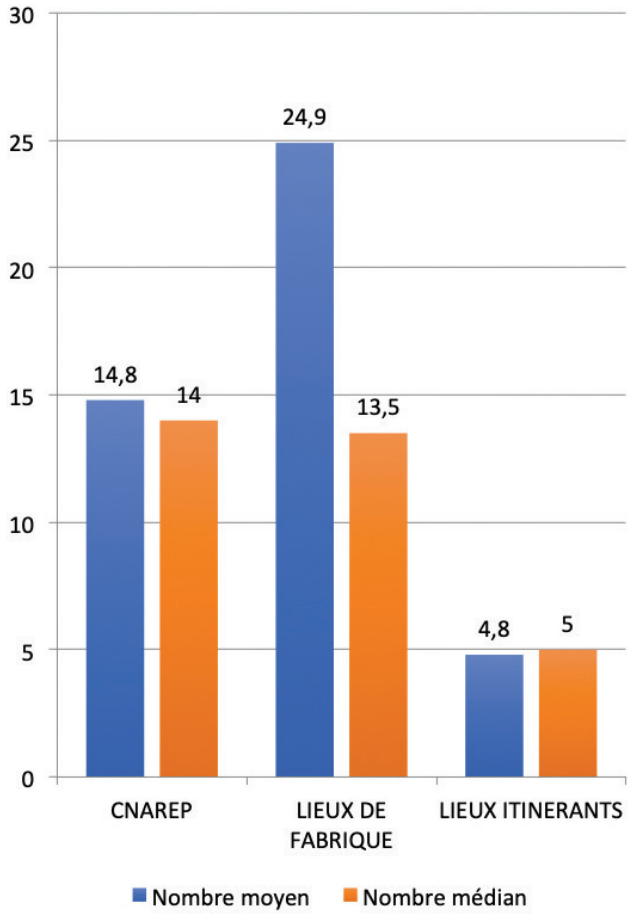

Nombre moyen et médian de jours d'accueil au sein des structures en 2016

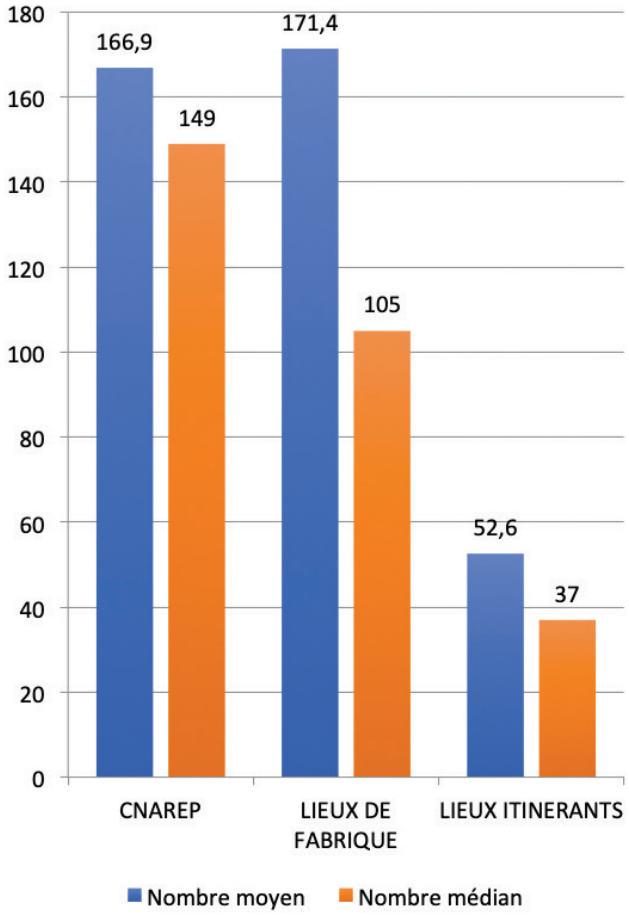

NB : deux lieux n'ont pas mis à disposition des espaces de travail en 2016 : un CNAREP et un lieu de fabrique. Cela est notamment dû à des restructurations des lieux cette année-là.

Les apports

Apport financier

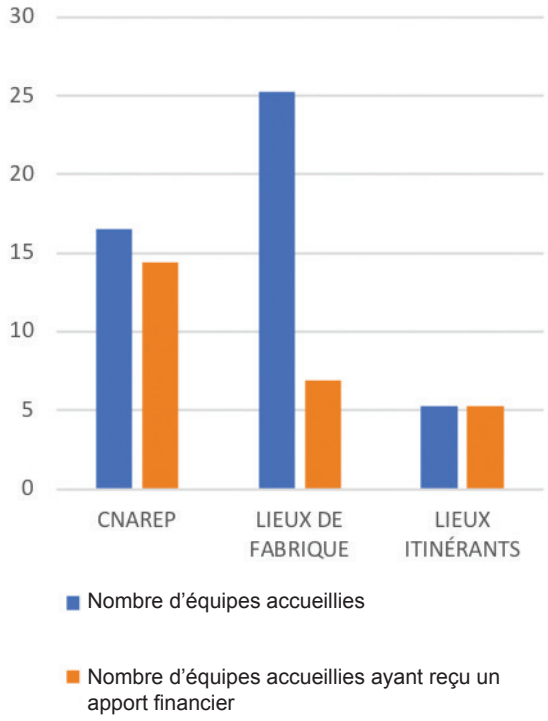

Toutes les équipes accueillies dans les lieux bénéficient d'un apport qui se traduit principalement par un apport en numéraire (concerne tout apport d'argent) et/ou un apport en industrie (mise à disposition par un associé de ses connaissances professionnelles, de son travail ou services) et/ou un apport en nature (apport en nature concerne tout apport de biens autres que de l'argent, comme la mise à disposition de salles de répétition ou d'ateliers de construction, par exemple).

Le nombre d'équipes accueillies dans les CNAREP bénéficiant d'un apport financier est plus élevé que dans les lieux de fabrique, conséquence des missions inscrites au cahier des charges des CNAREP qui les engagent à allouer une partie des subventions perçues au financement de projets artistiques. Concernant les lieux itinérants, les équipes accueillies en résidence bénéficient toutes d'un apport financier.

Dans certains lieux, il arrive que les équipes accueillies en résidence participent aux frais du bâtiment (participation aux fluides notamment), c'est une pratique répandue dans les lieux de fabrique, et pratiquée par un CNAREP de notre échantillon.

Conditions d'accueil

Les principales conditions d'accueil proposées par les lieux dans le cadre de résidence sont les mises à disposition d'espace et les mises à disposition d'hébergement.

	Mise à disposition des espaces	Mise à disposition des hébergements	Prise en charge des repas	Participation aux frais des équipes*	Aide à la production
CNAREP	100%	100%	100%	75%	88%
Lieux de fabrique	92%	77%	23%	31%	23%
Lieux itinérants	100%	100%	50%	25%	75%

*Transport, communication…

Les CNAREP sont les seuls lieux à pouvoir prendre en charge complètement les équipes accueillies, c'est une partie de leur mission : mise à disposition des espaces, mise à disposition des hébergements, participation et prise en charge des repas, mais aussi aide à la production. Les lieux itinérants proposent également à la plupart des équipes accueillies des aides à la production. Les lieux de fabrique proposent une mise à disposition d'espaces et d'hébergements, mais il leur est plus compliqué, d'un point de vue économique, de proposer un accueil complet comprenant la participation aux frais, la prise en charge des repas et des aides à la production.

Les CNAREP proposent quasiment systématiquement des sorties de résidence[1]. Les lieux itinérants proposent systématiquement une sortie de résidence aux équipes accueillies. En revanche, seule 1 équipe sur 3 accueillies dans des lieux de fabrique fait une de sortie de résidence.

1. Nous appelons « sortie de résidence » une présentation publique du travail (en l'état) réalisé au cours de la période de résidence

Accompagnement des équipes

Les lieux arts de la rue proposent plus qu'un simple accueil en résidence des équipes artistiques. Quel que soit le type de lieu (CNAREP, lieu de fabrique ou lieu itinérant), les équipes accueillies bénéficient d'un accompagnement, d'abord technique, mais aussi administratif (aide à la structuration de jeunes compagnies, par exemple) ou artistique. 1 lieu de fabrique sur 2 indique proposer ce type d'accompagnement complémentaire, ainsi que 80% des CNAREP et des lieux itinérants de notre échantillon.

Accompagnements proposés aux équipes en résidence

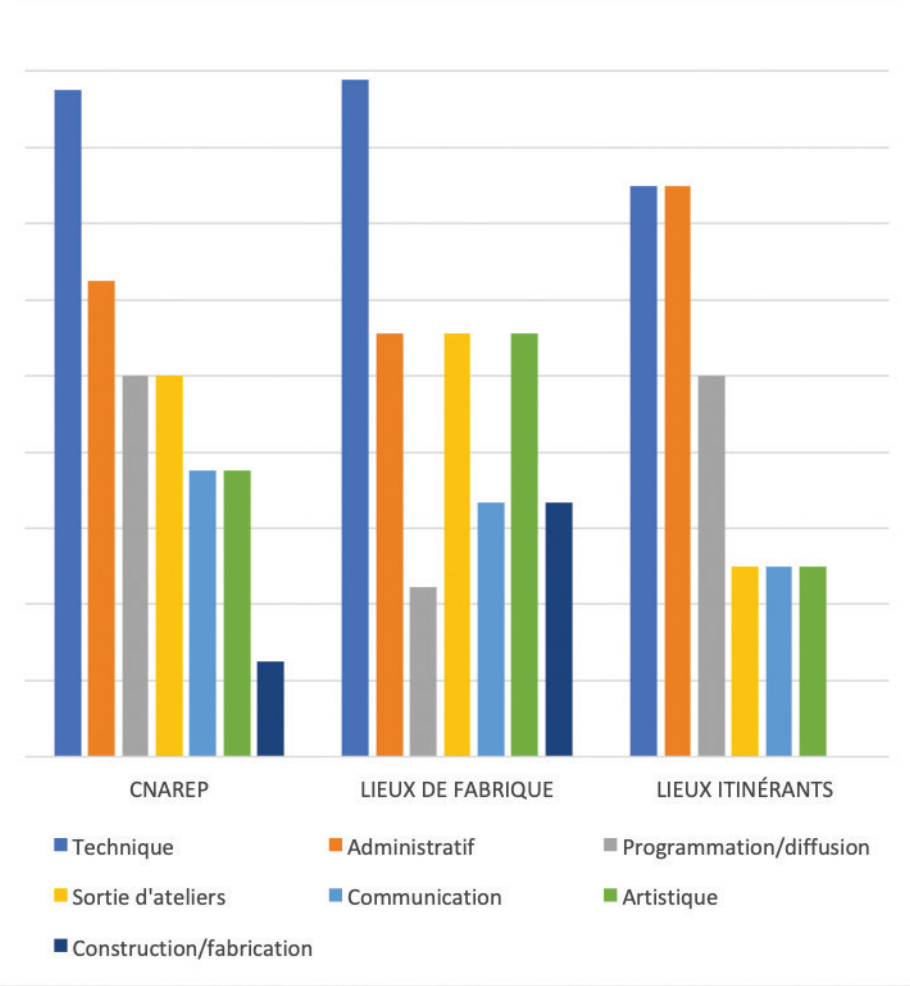

SYNTHÈSE

Cette observation a été menée par 31 des 55 lieux adhérents de la Fédération Nationale et des Fédérations Régionales des Arts de la Rue, sur les chiffres 2016 (les résultats de l'observation concernant les compagnies et les festivals viendront compléter ce panorama au printemps 2020). Menée « par » les lieux adhérents, puisqu'il s'agit bien d'une Observation Participative, Partagée et permanente du secteur. A travers la plateforme GIMIC, chaque structure est susceptible, à tout moment, de saisir ses propres données et de suivre son évolution. Les adhérents ont pris en main cet outil d'observation depuis plusieurs années, la première enquête ayant été menée en 2013 (document interne – non publié). Le fort taux de réponse (70% - 38/55) à la présente observation en est l'illustration.

Cette observation fait apparaître trois typologies spécifiques parmi les lieux :

- Lieux de Fabrique (16)
- Lieux labéllisés Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public – CNAREP (10)
- Lieux Itinérants (5)

Toutes catégories confondues et à une très grande majorité (77%), les lieux adhérents ont été fondés par des artistes ou des groupes d'artistes, ce qui dote notre secteur d'outils adaptés aux besoins des équipes artistiques et de la création. La forme juridique associative, adoptée de manière quasi exclusive par ces structures, en est le reflet.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'échantillon, nous constatons que 50% des structures juridiques ont été créées entre les années 1970 et les années 2000, les autres 50% entre 2000 et 2015. Cela signe une accélération certaine dans le développement du secteur.

A regarder la carte d'implantation géographique de ces lieux, région Île de France mise à part, il semble que le territoire national soit très proprement coupé en deux : sur une ligne allant de Dunkerque à Perpignan, 64% des lieux (14/22) se trouvent sur la moitié Est. Alors bien sûr : c'est notre histoire ! Les gestes emblématiques et fondateurs de ce qui s'appelle aujourd'hui « Les Arts de la rue et de l'Espace Public » ont été posés dans le sud-est - Aix Ville Ouverte aux Saltimbanques (1973), puis création de Lieux Publics (1983) – rassemblant, consolidant et essaimant. Nous y constatons la présence de Lieux de Fabrique, plutôt équitablement répartis qui, en complémentarité avec les CNAREP, irriguent les territoires. Le second foyer d'implantation est en Île de France. Nous y trouvons un Lieu de Fabrique créé juridiquement en 1978, et 30% (9/31) de la totalité des lieux, dont 1 Lieu Itinérant et 1 CNAREP.

En revanche, la moitié Ouest du territoire national montre seulement 8 structures (6 CNAREP, 1 Lieu de Fabrique et 1 Lieu Itinérant), avec un seul CNAREP, situé à La Rochelle, pour la très grande région Nouvelle Aquitaine.

L'ensemble des lieux observés s'avère constituer un outil efficace pour l'accompagnement des équipes artistiques. Pour l'année considérée, 549 équipes ont été accueillies en résidence, pour des durées moyennes allant de 7 à 12 jours. Cependant, si les lieux dans leur ensemble sont en mesure de proposer des espaces de travail, la prise en charge des repas, des hébergements et des frais de transport ainsi qu'un accompagnement administratif, seule une moitié d'entre eux peut apporter aux équipes artistiques une aide financière à la production. Nous remarquons que les lieux qui ne sont pas en mesure de faire des apports financiers sont les lieux qui, à la fois, sont les moins subventionnés, ont le ratio charges liées au bâtiment/budget général le plus élevé (14%) et dont les budgets sont constitués de recettes provenant de sources extrêmement diversifiées. Ce sont aussi les lieux qui accueillent le plus grand nombre de compagnies. Ce sont, dans leur quasi-totalité, les Lieux de Fabrique.

Les subventions représentent en moyenne 82% du budget des CNAREP et 50% des budgets des Lieux de Fabrique et des Lieux Itinérants.

En 2016, toutes les typologies de lieux ont des salariés en CDI : 24 structures ont un total de 119 postes majoritairement à temps plein (104 ETP). Les postes en CDI représentent en moyenne 72% de l'emploi dans les CNAREP, 46% dans les Lieux de Fabrique et 43% dans les Lieux Itinérants.

Toutes les typologies de lieux ont également des salariés en CDD : 24 structures ont un total de 154 postes pour des périodes de courte durée (en moyenne 2 mois). Les postes en CDD représentent en moyenne 11% de l'emploi dans les CNAREP, 31% dans les Lieux de Fabrique et 37% dans les Lieux Itinérants.
Les autres postes salariés sont des CDDU : ils représentent en moyenne 17% de l'emploi dans les CNAREP, 23% dans les Lieux de Fabrique et 20% dans les Lieux Itinérants. Ces CDDU portent majoritairement sur des postes de techniciens (74%).

Une partie de ces postes salariés est soutenue par des dispositifs d'aide à l'emploi, majoritairement nationaux (CUI.CAE). Ces aides représentent en moyenne 11% de leur masse salariale totale pour les Lieux de Fabrique, 10% pour les Lieux Itinérants et 1% pour les CNAREP.

CONCLUSION

Cette observation nous donne à voir un secteur qui a connu une importante évolution entre les années 2000 et 2015. Sur cette période : le nombre des lieux d'accueil pour les équipes artistiques a été multiplié par deux ; le label Centre National des Arts de la Rue (CNAR) a été créé en 2010, puis modifié par Arrêté en 2017, transformant les CNAR en Centre Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) et instituant un nouveau cahier des charges ; les premiers Lieux Itinérants ont été créés.

Les Lieux Arts de la Rue qui se sont développés à l'initiative des artistes, à partir de la fin des années 70, ont aujourd'hui, pour la moitié d'entre eux, 20, 30 voire 40 ans d'existence. Les relations qu'ils ont su tisser avec leurs territoires, pour nombre d'entre eux en milieu rural, se lisent dans la diversité de leurs ressources financières qui proviennent, si l'on en considère la part subventionnée, à peu près équitablement de l'Etat (DRAC et autres ministères), des Régions, des Départements, des Communautés de Communes et des Villes. Cet ancrage territorial, qui fait la force de nos Lieux, pourrait bien, aujourd'hui, devenir leur fragilité. La grande Révision Générale des Politiques Publiques est presque arrivée à son terme, la *modernisation* se traduisant le plus souvent par des économies, donc des coupes budgétaires dans les ministères. La réforme territoriale provoquée par la loi NOTRe a, de son côté, bouleversé tous les équilibres : baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, explosion administrative et territoriale des Régions et des Communautés de Communes. Vient s'y ajouter la suppression, par l'Etat, d'une grande partie des aides à l'emploi.

Alors que les Lieux Arts de la Rue ont su développer de l'emploi pérenne, il conviendrait que leurs subventions soient augmentées, tant du point de vue ministériel que du point de vue des collectivités locales, afin qu'ils puissent mieux encore accompagner et soutenir financièrement les créations des équipes artistiques accueillies en nombre conséquent mais aussi développer de multiples actions artistiques sur les territoires. Nous redoutons hélas que le choc des réformes ne produise l'effet inverse.

Aucune évolution n'est encore lisible dans ces données 2016.
Elles nous serviront de référence pour les prochaines observations qui ont commencé en 2019.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture

opale

iCoop
GIMIC

FÉDÉRATION NATIONALE
DES ARTS DE LA RUE